



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA JACQUES-CARTIER

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par le soussigné, directeur général et greffier-trésorier, QUE :

Le conseil de la municipalité des cantons unis de Stoneham-et-Tewkesbury a adopté, le 11 mars 2024, le règlement suivant :

- Numéro 24-1066 : « pourvoyant à la réfection des conduites d'égout domestique des chemins des Faucons, de la Crécerelle, de l'Aigle et du Balbuzard (HM-2304) et décrétant un emprunt de 4 820 000 \$ »

Ce règlement a été approuvé par les personnes habiles à voter le 2 avril 2024 et par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 24 mai 2024. Il entrera en vigueur conformément à la Loi.

Les intéressés pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la Municipalité au 325, chemin du Hibou, Stoneham-et-Tewkesbury, aux heures normales de bureau.

DONNÉ À STONEHAM-ET-TEWKESBURY, CE 27^e JOUR DU MOIS DE MAI DEUX MILLE VINGT-QUATRE.

Le directeur général
et greffier-trésorier,

Pascal Brulotte